

aratoires appropriés et efficaces. Les témoignages rendus devant ce comité mentionnent de temps à autre le prix des instruments aratoires. On peut en avoir induit que nous n'étions pas raisonnables et que nous pourrions avoir été l'une des causes de la dépression actuelle de l'agriculture. Les représentants des organisations agricoles nous ont demandé de fournir à ce comité une comparaison des prix de certains instruments aratoires pour 1913 et 1923. Nous l'avons fait avec plaisir, mais nous avons demandé qu'en présentant leur cas ils donnent certaines explications que nous leur avons fournies, afin que vous puissiez en arriver à des conclusions justes et loyales. Pour certaines raisons, on n'a pas déféré à notre demande, de sorte que nous apprécions l'occasion qui nous est fournie de venir vous exposer ces faits qui, nous l'espérons, vous seront utiles.

Q. Votre mémoire concernant les prix est au dossier, bien qu'il ne soit peut-être pas imprimé.—R. Nous l'avons passé, monsieur le président, à un témoin qui a comparu devant vous, en le priant, lorsqu'il donnerait la comparaison des prix, de donner aussi les renseignements que nous lui avons fournis. Ce ne sont pas les renseignements qui ont été donnés au bureau de la statistique.

Q. Je tiens à vous faire savoir, monsieur Bradshaw, que M. Horning, le chef de la branche du commerce intérieur, a préparé ces chiffres à notre intention et qu'il a accompagné les chiffres que vous nous avez donnés d'un mémoire exposant que les compagnies d'où provenaient ces renseignements avaient exprimé le désir de soumettre une explication supplémentaire quant aux prix. Est-ce là votre mémoire?—R. Une partie seulement. C'est celle qui a été passée au bureau de la statistique.

Q. Je veux éclaircir ce point parfaitement. Ce mémoire a été imprimé en même temps que les chiffres?—R. Oui.

Q. Je veux vous convaincre parfaitement de ce fait que le ministère a gardé sa parole envers vous et a imprimé ce mémoire exactement tel que vous l'avez. Je puis ajouter que lorsque je me suis informé à M. Horne de quelle compagnie provenait ce mémoire accompagné, je crois, de chiffres-indices montrant la hausse graduelle et la chute du prix des instruments aratoires, il m'a répondu que, d'après la loi, il n'avait pas le droit de me le dire, et j'ai appris ce matin seulement qu'il venait de votre compagnie.—R. Je ne me plains pas de cela, mais je dis que le témoin qui a comparu devant vous de la part de l'organisation des cultivateurs et qui a donné des comparaisons de prix avait été prié de vous fournir ces renseignements et qu'il ne l'a pas fait. Je ne blâme nullement le ministère mais le témoin qui a déposé ici. Malheureusement, on a fait circuler l'affirmation que les compagnies d'instruments aratoires et les cultivateurs étaient des adversaires. Au contraire, nous avons toujours estimé qu'ils avaient des intérêts mutuels et nous nous rendons parfaitement compte que notre prospérité est solidaire de celle du cultivateur. Toutes les fois qu'il a été possible de vendre à des prix moins élevés en réduisant les frais de fabrication ou autrement, le cultivateur en a profité. Par exemple lorsque le draw-back a été mis en vigueur sur les instruments pour la vente domestique, il y a quelque temps, le prix des moissonneuses-lieuses, dans l'Ouest, a été immédiatement réduit du plein montant de cette économie. Un autre fait tendant à démontrer que les réductions dans le prix des choses qui entrent dans le coût de fabrication profitent aux cultivateurs a eu lieu en décembre 1921 lorsque les taux du transport et le coût des matières brutes ont subi une légère réduction (qui n'a pas duré), nous avons réduit nos prix pour 1922 de 20 p. 100. Si nous pouvions vendre nos instruments aratoires à meilleur marché que nous ne le faisons aujourd'hui, nous serions les premiers à le vouloir, sachant que non seulement le cultivateur en profiterait mais que nous en bénéficierions nous-mêmes par l'augmentation du nombre de nos ventes. Je voulais simplement parler de la situation du manufacturier d'ins-